

# Français de l'étranger.fr

## Caisse des Français à l'étranger : L'Assurance Risques Professionnels

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) a été créée pour les expatriés afin de leur offrir la même protection sociale qu'en France. En 2017, elle protégeait plus de 200 000 personnes dans le monde entier.

Publié le 11 décembre 2019 Par [Weena Truscelli](#)



À PARTIR DE  
**18 €**  
PAR MOIS

**Assurance**  
**Risques Professionnels**

Avec “l'Assurance Risques Professionnels“, la CFE propose de protéger le salarié lorsqu'un accident survient dans le cadre de son travail, ou s'il développe une maladie liée à son exercice professionnel.

Cette offre permet aux salariés d'être remboursés des frais médicaux afférents, de toucher des indemnités en cas d'arrêt de travail et garantit le versement d'une rente en cas d'incapacité permanente de travail ou de décès.

Cette offre est faite pour votre entreprise quelle que soit sa taille et quel que soit le nombre d'employés expatriés que vous souhaitez assurer !

<https://www.cfe.fr/fr/assurance-risques-profesionnels>